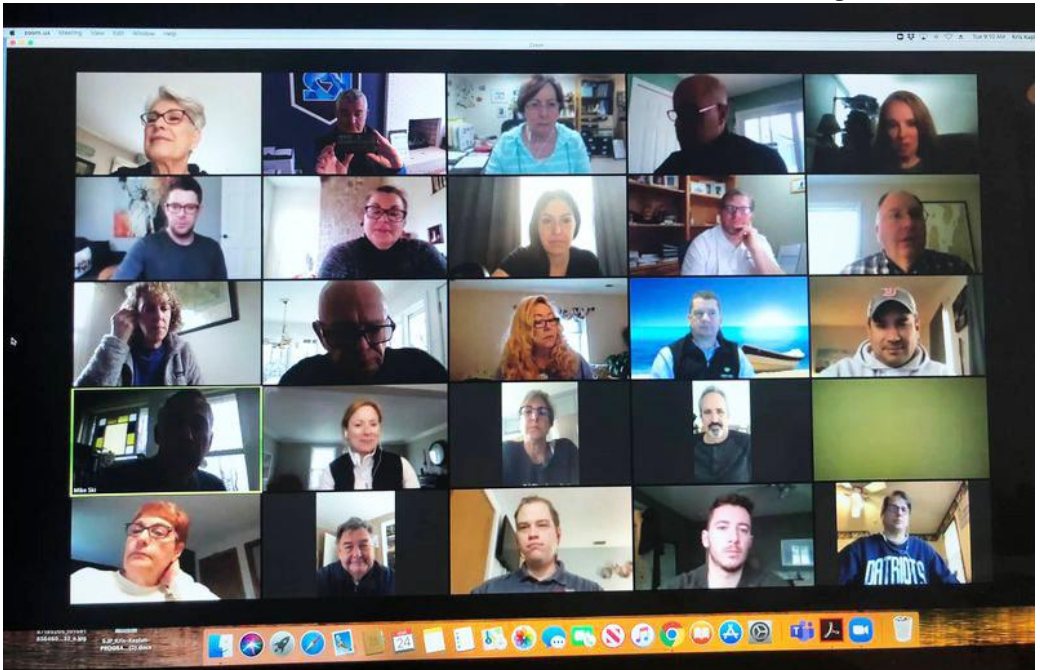




INVITATION

**101^{ème} assemblée ordinaire
des délégués (AD)
du PEV Suisse**

Samedi 20 juin 2020



Visio-conférence

PROGRAMME

- dès 09h30** **Connection des délégués**
- 10h00** **Ouverture de l'assemblée par la Présidente**
Marianne Streiff, Présidente du PEV Suisse
- Sujets de votation et prise de position**
- **Arrêté fédéral sur l'acquisition de nouveaux avions de combat**
Présentation initiale : Conseillère fédéral Viola Amherd (PDC)
Pour : Lilian Studer, Conseillère nationale PEV (AG)
Contre : ouvert
 - **Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (congé paternité)**
Information : Nik Gugger, Conseiller national PEV (ZH)
- Rapport annuel de la Présidente**
Marianne Streiff, Présidente PEV Suisse
- Rapport sur la vie du parti / statistiques**
Roman Rutz, Secrétaire général PEV Suisse
- Comptes annuels 2019 du PEV Suisse**
Hansjörg Haller, Comité central
- Election des réviseurs**
- Divers et questions**
- Conclusion**
- 12h00** **Fin**

INDICATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE

Réalisation en visio-conférence

Au vu des recommandations du Conseil fédéral relatives à la pandémie de coronavirus, le Comité exécutif a décidé de réaliser la 101^{ème} assemblée des délégués du PEV Suisse en ligne par visio-conférence en date du 20 juin. L'assemblée des délégués sera réalisée sur « zoom ».

Les délégués inscrits recevront le lien et le mot de passe pour leur participation par mail deux jours avant l'assemblée. Ils pourront ainsi assister à l'assemblée de chez eux par ordinateur ou sur leur téléphone portable.

Si vous avez besoin d'une traduction simultanée en français, elle sera disponible à travers l'application *interactio* sur votre smartphone. Pour l'AD, veuillez donc vous munir de votre Natel et de vos écouteurs et, pour obtenir une qualité meilleure, prévoyez de connecter votre smartphone à Internet à travers une connexion wi-fi.

Inscription et organisation

L'organisateur de l'assemblée est le PEV Suisse. Les délégués des partis cantonaux, régionaux et locaux sont invités. Les présidences des sections sont priées de s'assurer que celles-ci soient représentées de manière conforme aux statuts.

Veuillez-vous inscrire pour l'AD d'ici au 16 juin 2020 sous www.evppev.ch/ad.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, sont habilités à fournir deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils ont droit à un délégué supplémentaire. Les membres du Comité central disposent par ailleurs du droit de vote.

Discussion / interventions

Dans la mesure où une visio-conférence avec intervention est difficilement gérable avec plus de 100 participants, aucune intervention pour les délégués ne sera possible. Toutefois, les participants auront la possibilité de poser leurs questions aux intervenants au préalable. Au cours de l'assemblée, les questions et courtes déclarations (max. 250 signes) seront possibles grâce à la fonction «converser». Les intervenants répondront aux questions en conclusion.

Autres indications

Les documents pour l'assemblée seront à disposition le 17 juin sur www.evppev.ch/ad.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux !



Marianne Streiff
Présidente



Roman Rutz
Secrétaire général

Parti évangélique Suisse

Nägeligasse 9 | Case postale | 3001 Berne | 031 351 71 71 | info@evppev.ch | evppev.ch